

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 35 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
5 — 37 — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. . . 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

A la fête agricole de Watford, dit un télégramme de Londres, 28 septembre, lord Clarendon, dans un discours, a prononcé ces paroles :

« J'ai eu sur un continent des conversations avec des personnes ayant beaucoup d'influence sur le sort de l'Europe; je puis exprimer la conviction que depuis la guerre entre la Prusse et l'Autriche, nous n'avons jamais eu une perspective plus belle pour le maintien de la paix. »

Le choix du duc de Gênes comme candidat au trône d'Espagne est l'objet des commentaires de la plupart des journaux. Il faut bien le dire, cette candidature n'avait point encore été prise au sérieux, et la décision du conseil des ministres et du régent excite une surprise presque générale.

On s'était trop hâté de croire au rétablissement de la santé de M. de Bismark. Par ordonnance de la Faculté, le chancelier de la Confédération du Nord doit s'abstenir encore pendant un certain temps de prendre part aux durs labeurs de la politique. Déjà la *Correspondance provinciale de Berlin* annonce que le ministre du roi Guillaume n'assistera pas à la session du Parlement.

Le programme du voyage de l'Impératrice reste tel que nous l'avons dit :

C'est jeudi à cinq heures du soir que Sa Majesté est partie de Saint-Cloud.

Un télégramme de Venise confirme officiellement que l'Impératrice arrivera dans cette ville aujourd'hui samedi à quatre heures du matin.

Le prince Amédée d'Italie, qui se trouve avec son escadre en rade de Beyrouth, a reçu l'ordre de se rendre à Jaffa pour y attendre l'arrivée de l'Impératrice Eugénie.

De la gare du chemin de fer, l'Impératrice se rendra directement à bord de l'*Aigle*, où elle demeurera durant son séjour à Venise.

De là, elle s'embarquera pour Athènes, où elle doit passer une demi-journée avec le roi et la reine de Grèce, pour visiter l'Acropole et les principaux monuments de la ville. Ensuite, Sa Majesté se dirigera sur Constantinople, où elle s'arrêtera une semaine environ.

De Constantinople, l'Impératrice ira en Egypte.

Son absence sera de deux mois.

Ce n'est guère que dans un mois que M. le général Fleury se mettra en route pour aller prendre possession de son poste à Saint-Petersbourg.

— On annonce comme chose résolue la réunion prochaine de la direction des lignes télégraphiques à l'administration des postes.

— M. Vandal, directeur des postes de l'Empire français, vient de partir pour Guebwiller.

Ce fonctionnaire veut se rendre compte par lui-même des démarches faites auprès du receveur des postes de cette ville, relativement à la réclamation des 5,500 fr. adressés à M. Kinck par sa femme, de Roubaix à Guebwiller, contenus en trois lettres chargées de 2,000, 2,000 et 1,500 fr.

LE DÉSASTRE DE BORDEAUX.

On mande de Bordeaux, 29 septembre, 9 h., par le télégraphe :

« Un incendie considérable a éclaté hier, à six heures du soir, par l'explosion instantanée d'une gabare chargée de pétrole, mouillée en rade près de Lormont; les caisses de pétrole, poussées par le flot, ont communiqué avec une rapidité effrayante l'incendie aux navires amarrés au quai. L'incendie a duré toute la nuit.

» 20 ou 30 gros navires sont détruits, le chiffre des pertes est énorme; il est impossible de les évaluer encore d'une manière précise. Jusqu'à présent on signale seulement deux hommes tombés à l'eau dont un s'est noyé.

» Le préfet, l'adjoint, le maire, le capitaine du port et toutes les autorités ont présidé aux mesures prises pour réprimer le fléau; la population entière de Bordeaux était sur les quais. Le ministre de l'intérieur avait quitté Bordeaux une heure avant l'explosion. »

Voici, d'après le *Journal de Bordeaux*, le récit de la catastrophe qui vient de désoler ce port :

« Un sinistre sans précédent vient de se produire à Bordeaux.

» Mercredi soir, vers six heures et demie, une explosion terrible vint jeter l'épouvante dans la ville entière. On cherchait à en deviner la cause, quand on aperçut une masse incandescente qui, poussée par la marée montante, s'avancait majestueusement vers la rade. Tout le ciel était en feu : on eût dit une aurore boréale éclairant l'horizon.

» Bientôt on apprit que c'était une allège chargée de pétrole qui avait fait explosion. Des malheurs incalculables étaient à redouter. Le commandant du port et les autorités s'empressèrent de prendre les mesures nécessaires. Les cloches de toutes les paroisses firent retentir les airs des sons lugubres du tocsin. Les pompiers, la troupe, la population tout entière accoururent à cet appel.

» Vains efforts, vain empressement ! Le sinistre qu'on voulait éviter ne put être conjuré.

» A onze heures moins un quart, la coque de l'allège, échouée sur le banc de Queyries, éclata, et le liquide enflammé courut sur la rivière. Cette nappe de feu immense, compacte, qui roule sur les flots, s'avance implacable vers la rade. Elle s'attache aux flancs des bâtiments qui se trouvent sur son chemin.

» Bientôt le regard attristé ne voit de tous côtés que navires en feu, mâts et cordages se tordant dans les flammes.

» Ce spectacle navrant et grandiose a duré toute la nuit, et à l'heure où nous écrivons cette rapide esquisse, on n'est pas encore certain d'être maître du feu.

» Passons au récit des faits :

» L'allège la *Sainte-Trinité*, appartenant à M. Boyer, maître de bateau, avait, dans la journée d'hier, chargé une très-grande quantité de caisses en zinc remplies d'huile de pétrole. Elles provenaient du magnifique steamer belge le *Comte-de-Hainaut*, qui avait jeté l'ancre vis-à-vis du débarcadère Sursol, à Bacalan, une ordonnance de l'administration du port interdisant à tout navire chargé de cette

FABLETTON.

32

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

PREMIÈRE PARTIE.

LE PATRE DU BOGAGE.

(Suite.)

A ces mots, elle alla vers un quinconce d'ormes et de sycomores, au pied duquel était posé un banc de bois rustique et demi-circulaire, devant un immense boudoir qui fuyait en sinieuse perspective jusque sous les fenêtres du château. Là, elle s'assit, étalant son ample robe blanche de manière à faire comprendre au marquis qu'elle lui refusait une place à ses côtés. Il n'essaya pas même de s'asseoir et se tint en face d'elle, debout, le tricorne à la main, dans l'attitude visiblement contrainte de la modestie et de la résignation. Mais, sous cette apparence calme et benoîte, un observateur eût aisément entrevu le frémissement d'une sourde colère et la lueur d'un lugubre espoir de vengeance tout près d'éclater.

— Voyons, monsieur, qu'avez-vous de si intéressant

à me dire ? reprit la jeune fille avec une pointe d'ironie. En vérité, je suis maintenant curieuse de le savoir.

Le parc se dessinait en ce moment sous les rayons obliques d'un soleil incliné sur l'horizon. Les feuillages multicolores s'agitaient mollement au souffle d'une brise embaumée, les oiseaux joyeux exécutaient leurs plus brillantes symphonies, et de légers nuages roses flottaient dans le ciel bleu. Non moins que la proximité du château, ce spectacle souriant rassurait Mlle de Flavigny, et contribuait à lui rendre la vivacité naturellement railleuse de son esprit.

— Vous n'ignorez pas, mademoiselle, lui dit Gaëtan, que la marquise douairière d'Apremont, ma mère, souhaite ardemment de m'unir à vous ?

— Je ne sais pas mentir, monsieur, et j'avoue que je l'ai deviné...

— Vous devez savoir aussi que le comte de Flavigny, votre oncle, est prêt à donner son consentement à ce mariage ?

— Je sais qu'il n'aurait pas de répugnance à le faire, car il vous croit un homme d'honneur.

— Eh bien ! reprit le marquis en feignant de n'avoir pas senti l'aiguillon du sarcasme, je viens vous confier que ce soir même ma mère doit s'adresser solennellement à votre famille et lui demander pour moi la main de Mlle Blanche de Flavigny.

— Ah ! vraiment, dit la jeune fille d'un air ébahi et

d'un ton vaguement persifleur. Je m'étonne que Mme la marquise, qui connaît si bien les convenances et les usages de notre monde, se décide à faire cette démarche, tandis que nous sommes encore ses hôtes. Il me semble qu'une telle ouverture serait plus régulière, plus opportune après notre départ et dans une visite de cérémonie à la résidence de mes parents. Ici, convenez-en, l'hospitalité toute cordiale de votre mère devra gêner notre franchise, et nous serons tous bien embarrassés, bien contrainsts, si la réponse, formulée d'ailleurs dans les termes les plus modérés, les plus délicats, n'est en définitive qu'un refus.

— Et vous prévoyez que ce sera un refus, n'est-il pas vrai ?

— Dame ! on me consultera.

— Sans doute... Après ?

— Mon Dieu ! je déclarerai tout simplement...

— Que vous ne voulez pas épouser le marquis Gaëtan d'Apremont ?

— Tout juste ; vous avez compris ?

Le marquis fit entendre un petit rire goguenard.

— Bah ! dit-il, c'est exactement le contraire de ce qui arrivera.

— Plait-il ? Je ne comprends pas du tout.

— Je veux dire que vous serez la première à souscrire à notre union.

— En vérité ! pour le coup, vous m'étonnez énormément,

et j'admire la majesté de votre aplomb.

— Oh ! moquez-vous tant qu'il vous plaira. L'ironie vous sied à ravir. Mais croyez bien que je n'avance ici rien dont je ne sois sûr.

— Et vous êtes sûr de mon consentement ?

— Oui, car j'ai un moyen irrésistible pour l'obtenir.

— Vous me faites tomber de surprise en stupéfaction... Et ce moyen merveilleux, quel est-il ?

— Un secret.

— Un secret d'Etat, je suppose ? Il ne faut rien moins, croyez-moi, pour vous faire atteindre le but chimérique que vous vous proposez.

— Un secret de famille, mademoiselle, répliqua Gaëtan d'un ton incisif et comme s'il distillait du venin : un secret qui touche à l'honneur des Morsanges et des Flavigny.

Blanche n'avait plus envie de railler. Ses traits si animés, si lumineux, se couvrirent d'une ombre de froideur et de sévérité. Elle se leva vivement et répondit avec un accent glacé :

— L'honneur des Morsanges et des Flavigny n'a rien à craindre de vos injures ou de vos calomnies, monsieur. La dent des vipères est impuissante contre le marbre et l'airain.

Elle voulut s'éloigner, mais le marquis parvint à la retenir en s'écriant, la lèvre contractée, l'œil en feu :

matière dangereuse d'entrer dans la rade avant d'en avoir opéré le déchargement.

» Vers six heures et demie, le patron de la *Sainte-Trinité* se trouvait seul à bord avec M. Boisset, proposé des douanes. Celui-ci, obligé de signer une pièce comptable, demanda une lumière. Le patron se rendit à ses désirs.

» Au même instant, une terrible explosion se fit entendre, on eût dit un parc d'artillerie faisant feu de tous ses canons. Les deux hommes, affolés, éperdus, cruellement brûlés, se jetèrent à l'eau et furent assez heureux pour gagner la terre.

» Au premier signal d'alarme, un des steamers de la compagnie des *Hirondelles* se rendit à toute vapeur à la rencontre de la *Sainte-Trinité*, et, après les plus dangereuses manœuvres, parvint à fixer une remorque à la chaîne de l'ancre de la gabarre enflammée, et put ainsi la diriger et la faire échouer sur le banc de sable des Queyries. Cet échouement ne se fit pas sans peine. Vers huit heures et demie, la *Princesse Mathilde*, de la Compagnie Dumeau et Heyrim, qui avait été rapidement mise sous pression, vint prêter main-forte à l'*Hirondelle*.

Ici se placent deux accidents qui ont failli avoir des conséquences fatales. La *Princesse-Mathilde*, dirigeant sa course au plus près de l'incendie, espérait noyer la gabarre par le jeu de ses puissantes aubes. Vaine tentative, qui n'eut d'autre résultat que de produire un commencement d'incendie à bord du steamer. Quelques seaux d'eau rapidement jetés parvinrent à l'éteindre, mais la *Princesse-Mathilde* fut obligée de renoncer à sa hardie tentative.

» Quelques instants après, l'*Hirondelle*, en contournant le brasier ardent qu'elle avait pour mission de diriger, eut son hélice engagée. Elle se trouvait à cinq mètres à peine du foyer; déjà les flammes léchaient les flancs de l'intrépide steamer; les personnes qui s'y trouvaient hâlaient les embarcations pour se soustraire au danger; nous attendions palpitaient le dénouement de cette situation critique, quand une rapide manœuvre le dégagait aux applaudissements de l'immense population qui se pressait sur les deux rives du fleuve.

» Vers neuf heures et demie, le bon-boat le *Monte-Christo*, muni d'une forte pompe, est arrivé sur les lieux du sinistre. Il s'est ancré au plus près de la *Sainte-Trinité*, et on a pu éteindre l'étrave qui supportait la chaîne de remorque. Un instant on a pu croire que tout danger était passé et un grand nombre de curieux s'étaient retirés. Les faits que nous venons de rapporter n'étaient malheureusement que le prélude du drame émouvant qui nous reste à décrire.

» La gabarre incendiée qu'on avait eu tant de peine à échouer sur le banc de sable de la pointe de Queyrie, résista un moment. Comme nous l'avons dit, l'étrave à laquelle

était fixée la remorque, protégée par la pompe du *Monte-Christo*, semblait offrir assez de résistance pour qu'on pût compter sur elle. Malheureusement, à l'approche du plein mer, la *Sainte-Trinité* fut soulevée, sa coque craqua, et comme la lave s'échappe du cratère d'un volcan, ainsi le pétrole enflammé se précipita sur la rivière. Les caisses en zinc, à moitié pleines, ressemblaient à d'immenses torches qui, entraînées par les courants dans les intervalles des navires amarrés bord à bord, en attaquaient deux, trois à la fois, puis continuaient leur course à la recherche d'une nouvelle proie.

» A minuit, seize navires brûlent à la fois sur divers points de la rade. On dirait des phares gigantesques. Les mâts craquent, les cordages se tordent sous l'action des flammes. Les malheureux marins jettent par dessus bord leur linge, leur effets les plus précieux. Ces objets sont reçus par d'intrépides sauveteurs qui, avec leurs yoles rapides, se jouent au milieu des flammes et semblent se multiplier pour porter des secours de tous côtés.

» Plusieurs matelots et mousses se sont jetés à l'eau et ont été assez heureux pour gagner la terre à la nage. Des renseignements que nous avons pu nous procurer jusqu'ici, il résulte qu'aucun accident de personnes n'est à déplorer.

» A onze heures du matin, les épaves brûlent encore; elles sont surveillées. Toutes les précautions sont prises, et s'il ne se produit aucune complication inattendue, on peut espérer qu'on n'aura pas à déplorer de nouveaux malheurs.

» Tout le monde, autorités civiles, maritimes et militaires, marins, soldats, pompiers, agents de la sûreté publique, sergents de ville, population, tous ont fait leur devoir, plus que leur devoir. Il n'y a qu'une voix pour rendre aux vaillants travailleurs la justice qui leur est due.

» Seize navires ont été complètement brûlés; en voici les noms :

Le *Moïse*, le *Tourney*, l'*Orizava* tous chargés; le *Chimiste* et le *Panama* aux 3/4, le *Charlemagne* à moitié, l'*Ulysse* avec un chargement de 300 tonnes; le *Pionnier* n'avait qu'un commencement de chargement; le *Lieutenant-Bellot*, la *Marry*, la *Charlotte*, l'*Harmonie*, un navire italien, l'*Ariel*, un espagnol, le *Chomin*, un norvégien, le *Progrès*, et l'*Unico*.

» Ont éprouvé des avaries graves : la *Jeune-France*, le *Léon*, le *Lormont*, la *Joséphine-Marie*, et des avaries légères, la *Marguerite*, le *Niger*, le *Guipuzcoano*, le *Maréchal-Félicier*, le *J.-B.-D.*, le *Podensac*, la *Souveraine* et la *Confiance*. Jusqu'à ce moment aucun mort n'est signalé; deux marins ont reçu des brûlures graves. Les pertes sont estimées approximativement à un minimum de six millions; de nombreux bateliers sont ruinés. Une souscription a été ouverte par la *Gironde*.

INCENDIE DE L'IPPODROME.

Paris vient aussi d'avoir sa nuit d'incendie et d'émotions; mais empressons-nous de dire que le désastre n'approche aucunement des proportions de celui dont on vient de lire le récit.

Mercredi soir, vers onze heures, le ciel s'est tout à coup illuminé comme par une immense aurore boréale. L'Hippodrome brûlait. A minuit il n'en restait pas une planche. Poursuivies par la violence du vent, les flammes ont en outre envahi, anéanti les constructions adjacentes, voisines.

Le café de l'Hippodrome et l'ancienne maison Godillot, nouvellement établie sur l'avenue Molakoff, ont brûlé, ainsi que tous les petits débits et magasins qui adossés à l'Hippodrome, vivaient par lui.

De tous ces bâtiments occupant une superficie immense, il ne reste qu'un monceau de cendres.

L'incendie a éclaté, dit le *Figaro*, dans la partie droite de l'Hippodrome où se trouvent les places de secondes et de troisièmes.

Le premier soin des gens accourus sur les lieux à la nouvelle du sinistre a été de sauver les chevaux enfermés dans les écuries. Ces malheureuses bêtes, dès qu'elles ont été détachées, ont pris la fuite dans toutes les directions. Il en est pourtant deux qui, n'ayant pu sortir du brasier, ont été rôties tout vives.

Le gaz a été immédiatement coupé par M. Estoffer, contrôleur du droit des pauvres.

Au bout d'un quart d'heure à peine, le feu s'était tellement développé, qu'on n'a plus songé qu'à le circonscire entre les avenues d'Eylan, de Malakoff et de Lauriston, et à tenter de préserver les maisons voisines.

En somme, grâce à la promptitude des secours, le feu, malgré un vent violent qui soufflait du nord-ouest, n'a absolument dévoré que l'Hippodrome et les bâtisses légères qui l'entouraient.

Les soldats du 3^e régiment des voltigeurs de la garde ont amplement fait leur devoir dans cette malheureuse circonstance.

Le feu n'a cessé que vers quatre heures du matin, tout a été brûlé.

Jeudi matin, à neuf heures, les pompes manœuvraient encore pour éteindre les décombres encore en feu et fumants.

LE CRIME DE PANTIN.

Malgré toute la bonne volonté des reporters, le sujet s'épuise. Voici les seuls détails de quelque intérêt que nous trouvons à reproduire aujourd'hui :

« Le père de Traupmann vient de faire écrire une lettre à son fils en le suppliant de dévoiler le nom de ses complices.

» Le malheureux homme, hors d'état d'écrire cette lettre, l'a dictée et signée. Il est

à craindre qu'elle ne produise pas sur le prisonnier l'effet que son père en attend.

» D'après quelques paroles échappées à Tropmann dans sa prison, les craintes que l'on a conçues sur le sort de Jean Kinck seraient fondées.

» Il aurait été assassiné pendant le trajet effectué entre Bruxelles et Guebwiller, sur territoire étranger.

» Les malfaiteurs, n'ayant pas trouvé sur lui la somme qu'ils supposaient en sa possession, auraient pris le parti de se rendre à Paris et d'y attirer le reste de la famille pour s'approprier les fonds dont ils connaissaient l'existence.

» On a retrouvé le marchand qui a vendu les outils qui ont servi à creuser la première fosse, celle de Gustave Kinck. Ce marchand a été interrogé par le juge d'instruction.

» Jeudi, dans l'après-midi, un homme ivre, dont les cris et les bruyantes apostrophes causaient un certain scandale dans la rue Moreau (faubourg St-Antoine), se mit à déclarer tout haut « que c'était à tort que les journaux » annonçaient comme probable la mort de » Kinck père, et qu'il avait joué au billard avec » lui, huit jours auparavant. »

» Cet individu a été mené au poste, et dans un petit paquet qu'il portait sous son bras, on a trouvé une chemise tachée de sang.

» On l'a consigné à la disposition de M. le commissaire de police du quartier. »

A la dernière heure, on assure qu'une dépêche télégraphique annonce la découverte du cadavre de Jean Kinck, à Guebwiller.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL GÉNÉRAL.

PRÉSIDENT DE M. LOUVET, PRÉSIDENT.

(Suite.)

Le même rapporteur rappelle que, dans la session de 1868, le Conseil a demandé l'étude d'un projet de déclassement de la portion du chemin d'intérêt commun n° 77, comprise entre le bourg de Rou et le bourg de Bagneux, à la rencontre de la route impériale n° 138.

Depuis, les communes de Meigné et de Rou-Marson ont étendu la portée du projet en sollicitant à la fois le déclassement du chemin n° 77, à partir du bourg de Rou, et le classement par voie de substitution d'un chemin conduisant de ce dernier bourg à la route impériale n° 160, par la fontaine de Pocé. L'instruction de l'affaire a été prescrite par M. le préfet, dans ces conditions; malheureusement, une formalité essentielle a été omise: la commune de Distré, consultée sur le projet de déclassement partiel, ne paraît pas avoir été appelée à délibérer sur la demande de substitution, bien que

vous couvrant de mon mépris.

— L'amant n'est plus, poursuivit Gaëtan avec une tranquillité menaçante et un regard aigu, mais il existe un enfant, fruit illégitime de cet amour mystérieux.

Blanche allait s'éloigner rapidement. Ces paroles la retinrent sur place, comme si une main invisible et toute-puissante l'eût saisie au moment même où elle s'élançait pour fuir. Ravi de ce succès, plus prompt et plus décisif qu'il ne l'avait espéré, le marquis continua d'un ton radouci :

— Quelques jours après sa naissance, qui ne fut pas ébruitée, l'enfant disparut. Sur l'ordre du chevalier de Morsanges, il avait été abandonné au pied d'un calvaire dans un bois du pays nantais. C'est là que les Cazeaux aperçurent une nuit qu'ils revenaient d'une ville voisine et s'en retournaient à la Bénardière. Ils le recueillirent et l'élevèrent par charité. Vous l'avez vu, mademoiselle, et vous le connaissez. Cet enfant n'est autre que le père Bénédicte.

Cette révélation atterra Mlle de Flavigny; elle tomba toute suffoquée sur le banc, à l'ombre du quinconce d'ormes et de sycomores. L'étonnante ressemblance du père avec la comtesse lui revenait en mémoire, et elle se sentait ébranlée malgré elle dans son incrédulité.

— Ah! mon Dieu! balbutia-t-elle, ce que je viens d'entendre ne serait donc pas une imposture.

— Si vous aimez la comtesse, mademoiselle, je vous conseille de vous rasseoir au plus vite et de m'écouter! autrement, je vous rends responsable d'un malheur irréparable, causé par une prochaine et terrible révélation.

La violence de cette apostrophe fit bondir le cœur de Blanche. Elle demeura comme suffoquée. Après une minute de trouble et d'hésitation, pendant laquelle Gaëtan l'enveloppait d'un regard sombre et farouche, elle croisa les bras sur sa poitrine, se dressa hautaine devant le marquis, et lui dit avec une sécheresse sous laquelle palpait une poignante anxiété :

— Votre audace est inouïe, vraiment. Je veux savoir jusqu'à quel degré de ruse et d'outrecuidance elle est capable de s'abaisser. Expliquez-vous donc. J'aurai la patience de vous accorder mon attention jusqu'au bout.

L'indignation empourprait ses joues et faisait jaillir des éclairs de ses yeux. Sa beauté avait subi une transformation : elle était saisissante d'énergie et d'éclat. Une déesse n'eût pas été plus imposante dans sa colère souveraine. Gaëtan la contempla en silence; elle lui semblait plus admirable encore sous cet aspect nouveau, car son visage exprima l'ardeur de convoitise désordonnée qui s'agitait en lui. Cependant il éteignit cette flamme intérieure, et commença en ces termes avec lenteur et gravité :

— Calmez-vous, mademoiselle. Mon intention n'est pas de vous offenser. Ce n'est ni votre faute ni la mienne s'il existe dans votre famille un mystère étrange qui, divulgué, porterait une sérieuse atteinte à la considération et au repos des personnes qui vous sont chères... Oh! ne m'interrompez pas. Soyez patiente, vous l'avez promis... Ce mystère, auquel le hasard m'a initié, je n'en eusse jamais dit un mot si votre main se fût tendue généreusement vers la mienne. Mais puisque vous me reposez, puisque je n'ai plus l'espoir de vous obtenir de bonne grâce, et que pourtant je ne renonce pas à l'ambition de devenir votre époux, même en dépit de votre dédain, il faut bien que je mette en jeu le seul mobile dont je dispose pour m'assurer votre possession. Je ne me pique pas d'être sentimental... Non. Pas si niais! Mon cœur est résolu, mon esprit positif. J'appartiens à cette école rigide, impérieuse, inexorable, qui proclame que la fin justifie les moyens. Donc, pour vous conquérir et vous associer à ma vie, je suis prêt à tout oser, même la menace et l'intimidation.

— Cela ne m'étonne pas. Je vous connais maintenant. Continuez, dit Blanche avec un sourire amer.

— Je continue, reprit le marquis en s'inclinant d'un air délibéré et satisfait. Puisque vous me connaissez si bien, je n'insisterai pas davantage sur la nature de mes principes et les particularités de mon caractère.

J'arrive bien vite à la révélation du secret qui aura, je l'espère, une influence décisive sur ma destinée... sur mon bonheur à venir.

— Enfin, ce secret, quel est-il?

Gaëtan ne répondit pas tout de suite. Il y eut un silence de quelques secondes, qui parut bien long à Blanche, dont l'anxiété douloureuse croissait d'instant en instant. Le marquis avait calculé cette pause de manière à doubler la violence du saisissement qu'il prévoyait.

— Apprenez donc, mademoiselle, dit-il en pesant sur chaque mot, que Mme de Flavigny, lorsqu'elle n'était encore que Mlle Valérie de Morsanges, a oublié ses devoirs et taché la blancheur de sa robe virginale : elle a eu un amant.

— Voilà un exécration mensonge ! s'écria la jeune fille avec indignation, et vous êtes un calomniateur !

— Je ne mens ni ne calomnie, répondit Gaëtan que cette injure n'émut pas. Je dis tout uniment la vérité. Le favori de Mlle de Morsanges était un certain Gérard Keller, secrétaire du chevalier. Le malheureux n'a pas eu à se féliciter des suites de cette liaison clandestine, car il a été surpris aux genoux de sa jeune et belle maîtresse, et il est mort le jour même, peut-être assassiné.

— Mais c'est horrible ce que vous inventez-là ! Je ne veux pas vous entendre davantage, et je me retire en

prolongement sollicité doit lui emprunter, le chemin d'intérêt commun n° 100 et la route impériale n° 160, une voie qui n'est pas encore inscrite au tableau de ses chemins vicinaux. En présence de cette instruction incomplète, la troisième commission regrette de ne pouvoir dès aujourd'hui proposer le prolongement du chemin n° 77 jusqu'à la route n° 160, par Rou et Distré, mesure qui présentera des avantages incontestables; mais rien n'empêche de prononcer immédiatement :

1° Le déclassement de la portion du chemin d'intérêt commun n° 77 comprise entre le bourg de Rou et la commune de Bagneux;

2° Le classement, comme prolongement du chemin n° 77, du chemin vicinal ordinaire n° 8, de la commune de Rou jusqu'à sa rencontre avec le chemin vicinal ordinaire n° 100.

Le Conseil sera appelé, l'année prochaine, après que la commune de Distré aura été consultée, à se prononcer sur le surplus du prolongement, c'est-à-dire sur la portion comprise entre le chemin d'intérêt commun n° 100 et la route impériale n° 160. La commission fait observer qu'il ne s'agira pas alors d'un nouveau classement, mais du complément de la substitution qui est proposée aujourd'hui. Le prolongement du chemin n° 77, en admettant qu'il soit exécuté jusqu'à la route impériale n° 160, présentera même un parcours inférieur de 740 mètres à celui de la partie déclassée.

M. le président met aux voix les conclusions de la commission, qui sont adoptées.

Conformément à la loi du 18 juillet 1846, et sur le rapport de la troisième commission, le Conseil général prononce le classement de plusieurs rues de bourgs ou villages, comme faisant partie des chemins d'intérêt commun dont ils forment le prolongement, savoir :

Commune du Coudray-Macouard. — Classement des rues du bourg indiquées sur les plans comme parties intégrantes des chemins d'intérêt commun n° 62 et 100, et de la traverse du village de Bron comme portion du chemin d'intérêt commun n° 65. Il n'y a plus lieu d'arrêter cette mesure, dont le Conseil avait déjà été saisi en 1868, le dossier constatant que le désaccord qui avait été signalé entre les agents-voyers et le conseil municipal porte sur une question d'alignement tout-à-fait indépendante de celle du classement de la traverse.

Commune de Saint-Paul-du-Bois. — Classement des rues du bourg servant de passage aux chemins d'intérêt commun n° 67 et 109, et de la traverse du village de la Raimbaudière, comme appartenant au chemin d'intérêt commun n° 67.

Commune d'Epieds. — Classement de la traverse du village de Bizay, suivant la direction indiquée au plan, comme partie intégrante du chemin d'intérêt commun n° 125.

Un membre de la troisième commission donne lecture du rapport suivant sur un projet

de canal latéral à la Loire présenté au Conseil par M. Sellier :

« Messieurs,

Un avant-projet du canal latéral à la Loire, combiné avec un canal d'irrigation de la Beauce et d'alimentation de la ville de Paris a été exécuté par M. Sellier, qui se propose de le présenter à M. le ministre des travaux publics et d'en demander la concession. M. Sellier a été entendu au nom de la Compagnie par votre troisième commission, et nous a expliqué son projet. Le but de sa visite était d'obtenir du Conseil général un appui moral lui permettant d'obtenir de l'administration supérieure une étude plus rapide et plus approfondie de son avant-projet.

Vous êtes engagés, messieurs, jusqu'à un certain point par vos précédentes délibérations. Vous avez émis, à de nombreuses reprises, des vœux instants pour la construction d'un canal latéral à la Loire. D'autre part, vous vous êtes prononcés avec la plus grande énergie contre tout emprunt d'eau fait à la vallée de la Loire, dans la crainte qu'un abaissement de son plan d'eau à l'étiage d'Orléans ne soit, dans les grandes chaleurs, une cause d'insalubrité pour tous les riverains.

M. Sellier nous a assurés que les ingénieurs s'étaient préoccupés de cette question, et qu'ils avaient la certitude que le jeu d'un vaste réservoir, de la capacité de 55 millions de mètres cubes, établi dans la Haute-Loire, et qui fait partie de leur projet, aurait pour résultat d'augmenter, à l'époque des plus basses eaux, le débit de la Loire au pont d'Orléans.

En présence de cette affirmation, et sous la réserve expresse qu'elle sera reconnue exacte, votre troisième commission vous propose, messieurs, de recommander à l'attention du ministre le projet de construction d'un canal latéral à la Loire présenté par M. Sellier.

Après avoir entendu quelques détails donnés par le rapporteur sur les principales bases du projet dont il s'agit, ainsi que les observations de plusieurs membres, le Conseil général, sans se prononcer sur la valeur pratique des idées de M. Sellier, ni sur les combinaisons financières qu'il propose, demande que le travail de cet ingénieur soit examiné par M. le ministre des travaux publics comme un des éléments de la question que le département désire si vivement voir résoudre : l'établissement d'un canal latéral à la Loire d'Orléans à Angers.

(La suite à un prochain numéro.)

Mardi soir, à sept heures et demie, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, le feu se déclarait pour la seconde fois chez M. Renou, à Montreuil-Bellay. Deux meules de paille, une meule de luzerne et un hangar avaient été préservés au premier incen-

instrument de mes volontés. Comprenez-vous ?

— Pas encore. Je soupçonne quelque affreuse machination, mais je refuse d'y croire. Voyons, monsieur, quels sont vos projets ? Parlez.

Et Blanche était haletante. Elle se sentait irrésistiblement envahie par la conviction que Bénédicte était bien le fils de la comtesse, et déjà elle frémissait en songeant à la honte, au malheur que pouvait faire éclater sur sa famille une scandaleuse publicité.

— Mes projets, les voici en deux mots, répondit Gaëtan : ou vous allez consentir à m'accorder votre main, et alors je ferai en sorte que rien ne transpire de ce que je viens de vous apprendre. Je payerai le silence de Roch Dubouix et je l'éloignerai. Ou vous persisterez dans votre refus de vous unir à moi, et alors...

— Et alors vous vous vengerez en faisant parler votre valet, en répandant vous-même des bruits injurieux sur la comtesse de Flavigny, en vous efforçant de déshonorer ma famille ?

— Tout juste. Vous aussi, vous avez compris.

— Eh bien ! franchement, je ne vous croyais pas l'âme si noire, si dépravée ! Vous me faites horreur, et j'aimerais mieux mourir que vous épouser !

— Comme il vous plaira, mademoiselle. Pour moi, j'agirai ainsi que je l'ai résolu.

(La suite au prochain numéro.)

die ; cette fois, tout ce qui restait a été consumé. Le feu a été mis au pied d'une meule, du côté de la route ; les premiers témoins ont voulu le maîtriser, mais ils n'ont pu réussir, et ils ont vu les flammes gagner les autres barges et le hangar.

Tous les habitants de Montreuil se sont portés vers le lieu du sinistre ; M. Galbrun dirigeait la pompe de la commune ; les chaînes étaient organisées par les soins de M. Charrier, maire, et de la gendarmerie. Les travailleurs ont dû se borner à préserver les habitations voisines. A 10 heures du soir on était complètement maître du feu.

Les pertes se sont élevées à 2,000 fr. environ, couvertes par la compagnie du Soleil.

Une enquête judiciaire a été ouverte dès le lendemain matin, par le parquet de Saumur. Une vengeance personnelle paraît aujourd'hui avoir allumé ces deux sinistres, et la rumeur publique accuse assez haut un individu qui n'est pas étranger au pays.

Mercredi dernier, le sieur Baptiste Dézé, cultivateur à Fontevault, conduisait un jeune cheval attelé à une charrette non chargée. En passant auprès des moulins de M. Picard, la jeune bête s'effraya et prit le mors aux dents. Le conducteur ne put s'en rendre maître ; malheureusement dans cette course il tomba sur la route, et une des roues lui passa sur le corps. Le fils Dézé, âgé de 15 ans, sauta à terre par derrière et porta secours à son père. Le médecin, mandé aussitôt, constata que le sieur Dézé avait trois côtes enfoncées.

On espère que cet accident n'aura pas de suites graves.

Nous lisons dans l'Union de l'Ouest d'hier : « On nous apprend que notre vénérable évêque a perdu connaissance.

» 4 h. — Au moment de mettre sous presse, le malade est à la dernière extrémité ; la vie s'éteint lentement. »

Le conseil de révision de Maine-et-Loire se réunira à Angers, hôtel de la préfecture, le samedi 9 octobre courant, à midi et demi, pour examiner les remplaçants et les substituants qui lui seront présentés.

Leurs dossiers devront avoir été déposés à la préfecture (division du secrétariat général), la veille de la séance au plus tard.

Des ordres ont été donnés pour que les jeunes soldats de la classe de 1868, soient rendus à leur corps au commencement de la deuxième quinzaine d'octobre.

Les objets ci-après ont été déposés, depuis le mois de juin dernier, au bureau du Commissariat de police de Saumur :

- 1° Une boucle d'oreilles, or ;
- 2° Un livret de la Caisse d'épargne d'Angers et une inscription nominative du 3 p. 0/0, sous le nom de Marie (Luc) ;
- 3° Trois porte-monnaie.

Nous lisons dans le Publicateur de la Vendée : « Samedi soir, de 10 à 11 heures, un déplorable accident a eu lieu sur la route de Nantes, à un kilomètre de Napoléon-Vendée, sur la ligne actuellement en construction du chemin de fer de Napoléon à Bressuire.

Un travail de nuit exceptionnel avait été organisé par l'entrepreneur, M. Lacoste, pour consolider un pont de service établi provisoirement pour maintenir la circulation jusqu'à la construction du pont définitif. Onze ouvriers avaient été chargés de ce travail d'urgence, lorsqu'un éboulement, qu'il était impossible de prévoir, s'est produit tout-à-coup. Sur les onze ouvriers, sept ont été surpris par la chute des terres. Malgré la promptitude avec laquelle on a organisé le sauvetage, quatre d'entr'eux ont succombé. Ils étaient littéralement asphyxiés, car on n'a trouvé sur les cadavres aucune trace de blessures. Un autre a reçu quelques contusions sans gravité à la jambe, et les deux autres ont été retirés sains et saufs.

L'enterrement des quatre malheureuses victimes a eu lieu dimanche à Napoléon, à

quatre heures du soir. Une foule immense, douloureusement impressionnée, assistait aux funérailles où l'on remarquait la plupart des autorités locales et l'ingénieur de la compagnie avec son personnel. »

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Il est impossible d'évaluer encore d'une façon un peu certaine l'étendue des pertes causées par l'incendie de Bordeaux.

La nouvelle de la découverte du corps de Kinck père ne s'est pas confirmée.

On annonce que le père de Tropmann a été mis en état d'arrestation.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

M^{gr} ANGEBAULT photographié d'après nature.

Format carte 1 fr., grand format 5 fr. Expédition franco contre timbres-poste. Chez FRANCK, rue Vivienne, 18, PARIS.

AVIS AUX DAMES.

Nous invitons les dames, jalouses d'une toilette de bon goût, à venir visiter le splendide déballage de lingerie de la Grand'Rue, n° 1, à Saumur.

(Voir aux annonces à la quatrième page.)

Les médecins conseillent à toute personne, soucieuse des soins de la bouche et de la conservation des dents l'emploi quotidien de l'Eau dentifrice du docteur J. V. Bonn.

Ce produit hors ligne, entré aujourd'hui dans la consommation générale, a été récompensé aux Expositions de Paris 1867 et du Havre 1868, et honoré du brevet de Fournisseur de S. M. l'Impératrice. Préparé avec des soins inusités, contenu dans des flacons élégants et commodes, il est cependant vendu 40 0/0 moins cher que les produits analogues.

L'Eau dentifrice du docteur J. V. Bonn se trouve en France et à l'étranger, chez tous les coiffeurs et parfumeurs. — Dépôt général à Paris, chez MM. V. Achard et C^{ie}, 44, rue des Petites-Écuries.

Sommaire des numéros de cette semaine de L'UNIVERS ILLUSTRÉ. — Texte : Le Monde et le Théâtre, par Jérôme ; Bulletin de la semaine, par Th. de Langeac ; les Petits Bourgeois, scène de la vie parisienne (œuvre inédite), par H. de Balzac ; Causerie scientifique, par S. Henry Berthoud ; Courrier du Palais, par maître Guérin ; Le Bourgeois de Bohême, chanson inédite, paroles et musique de Gustave Nadaud ; A Londres ; Lucerne ; Découverte à Constantinople ; Un cloître à Valladolid ; Un nouvel exploit du vélocipède ; Courrier des modes, par M^{me} Alice de Savigny. — Gravures : Saint-Cloud : S. M. l'Empereur recevant en audience le maréchal Prim ; Londres : Le nouveau marché de Columbia et la maison des éléphants au Jardin zoologique de Regent's Park ; Paysans tartares déterrants des boulets et des bombes devant Sébastopol ; l'Américain Jenkins traversant les chutes du Niagara sur un vélocipède ; Cérémonie dans l'église russe du faubourg Saint-Honoré à l'occasion de la fête du czar Alexandre II ; Vue générale de Lucerne, Marbre antique découvert à Constantinople ; l'Ours-chat. — Echechs. — Rébus. — Nous recommandons à nos lecteurs de voir dans le même numéro l'annonce des QUATRE PRIMES GRATUITES EXCEPTIONNELLES que ce journal offre à ses abonnés.

L'Univers illustré est le vrai journal de la famille, et son immense succès est justifié autant par sa partie littéraire que par sa partie artistique.

ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS. — Un an, 20 fr. ; six mois, 10 fr. ; trois mois, 5 fr. (primes comprises).

Prix du numéro : 30 c. ; par la poste, 35 c. Le volume semestriel, broché, 10 fr. ; relié, 12 fr. 50.

Administration : passage Colbert, 24.

BOURSE DU 30 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 71 35.
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 101 50.

BOURSE DU 1^{er} OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 02 cent. — Fermé à 71 37.
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 101 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Retrait de cautionnement.

M. GIFFARD, ancien notaire à la Genaudière, commune de Saint-Georges-le-Tourel, actuellement notaire à Rablay, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (557)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche, 10 octobre 1869, à midi,

En l'étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

DES PRÉS

CI-APRÈS,

Dans la prairie de St-Lambert, qui seront vendus par lots, au gré des acquéreurs.

Un hectare 4 ares 62 centiares, dans les Boires-Choux, joignant Perrochelle, Fontenailles, Dumesny, et le chemin des Touches.

Quatorze ares 70 centiares, dans les Boires-Choux, joignant Perrochelle, les Hospices, Bournillet, et la rue des Touches.

Un hectare 74 ares 7 centiares, à Bellevue, joignant Guillon et Marquet, Dèzé, Perrochelle, chemin et Trouillard.

Soixante-deux ares 40 centiares, dans les Arpents, joignant Guillon, la commune, Lecomte et Perrochelle.

S'adresser audit notaire. (549)

A VENDRE OU A LOUER

L'HOTEL DU CHEVAL BLANC,

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M. BESNARD, propriétaire, qui l'exploite. (391)

A VENDRE

OU A LOUER UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Champ-de-Foire.

Occupée actuellement par l'administration des Pompes funèbres. Vaste cour, remise à huit voitures et écurie à quatre chevaux. Entrée en jouissance au 1^{er} janvier 1870.

S'adresser à M. MONMOUSSEAU, propriétaire à Nantilly. (163)

A VENDRE

Place du Champ-de-Foire, à Saumur,

UN CHARMANT PAVILLON

Avec remise, écurie, chambre de concierge, etc.,

Au milieu d'un très-vaste jardin. — Arbres fruitiers en plein rapport.

S'adresser à M. LESAGE fils, ou à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (400)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE A L'ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes,

Le dimanche 5 octobre 1869, à midi,

LA COUPE de :

1^o Un taillis, essence de chêne, dans l'Épinay, commune d'Allonnes. 2^o Une châtaigneraie, près la Lune de Bellay, dite commune.

Le tout dépendant de la terre du Bellay, appartenant à Madame Feuillant.

S'adresser pour visiter à M. Drussé, régisseur, au château du Bellay, et pour tous renseignements à M^e DENIEAU, notaire, dépositaire du cahier des charges. (379)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

Le dimanche 10 octobre 1869, à midi,

1^{er} Cent cinquante-deux pieds de chêne, complantés sur les domaines de Cravant, l'Anerie et le Plessis (terre du Bellay), commune d'Allonnes.

Ces arbres divisés en trois lots : 1^{er} Lot, du n^o 1^{er} au n^o 51 y compris. 2^e Lot, du n^o 52 au n^o 102 y compris. 3^e Lot, du n^o 103 au n^o 152 y compris. 2^{es} Quarante-six très-beaux bouillards, à haute tige, complantés sur les domaines de Cravant et du Bellay, en un seul lot.

Tous ces arbres sont numérotés et marqués des lettres C. de B.

Pour visiter ces bois, s'adresser, soit au sieur Drussé, régisseur, soit au sieur Fessard, garde particulier, au château du Bellay, commune d'Allonnes.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Au Pont-Fouchard,

Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M^e LEROUX, notaire. (161)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE DEUX MAISONS

Situées à Saumur,

Appartenant aux enfants Pichery, l'une rue de l'Hôtel-Dieu, l'autre rue de la Gueule-du-Loup.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue d'Orléans, n^o 70.

Cette maison est occupée par MM. Hublot.

Il en dépend de vastes écuries, des remises et un magnifique jardin ayant 60 mètres de façade sur la rue de la Maremaillet.

La superficie est d'au moins 20 ares.

Les terrains seraient facilement divisés par lots.

S'adresser à MM. HUBLOT ou à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A CÉDER

POUR CAUSE DE SANTÉ,

UNE BONNE AUBERGE

bien achalandée.

S'adresser à M. GUIBERT, rue Cendrière. (401)

DÉPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES

13, rue Saint-Jean, à Saumur.

M. NORMANDINE, pharmacien, eu égard à la consommation toujours croissante des Eaux minérales naturelles, vient d'établir un dépôt en face de chez lui, où l'on trouvera les Eaux les plus usitées. (556)

A VENDRE

A Saint-Cyr,

UNE VASTE MAISON, avec cour, jardin et clos de vigne, le tout d'un seul tenant, contenant 1 hectare 12 ares.

S'adresser à M. Louis Boutel, expert à Saint-Cyr-en-Bourg. (52)

AVIS AUX CHASSEURS

A VENDRE

Plusieurs chiens courants et une chienne couchante.

S'adresser chez DELALANDE-ROBI, rue de la Mairie. (56)

A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise.

S'adresser à M. Rivaud. (68)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.

S'adresser à M. GIRARD père.

On demande un ménage sans enfants, dont le mari sera valet de chambre, et la femme cuisinière, pour suivre une famille six mois à Paris et six mois à la campagne.

S'adresser au bureau du journal.

Une maison de modes demande une ouvrière.

S'adresser au bureau du journal.

GRAND DÉBALLAGE DE LINGERIE

FABRIQUE SPÉCIALE DE BONNETS 40, rue Piron, A DIJON. Grand'Rue, n^o 1, Maison LARDÉ, FABRIQUE SPÉCIALE DE LINGE CONFECTIONNÉ boulevard de Strasbourg, A PARIS.

VENDRE BON MARCHÉ! POUR VENDRE BEAUCOUP!

Ce problème est résolu par nous, en mettant l'acheteur en rapport direct avec le fabricant.

Nous voulons prouver, en donnant un aperçu des prix de quelques-uns de nos articles, que toutes nos Marchandises sont vendues aux Prix réels de Fabrique.

Nous mettons en vente un grand Choix des Hautes Nouveautés de Paris pour la saison, telles que : Linge confectionné, Pantalons, Jupons, Camisoles, Chemises, Cols, Parures, Bonnets de tous les genres et des modèles les plus nouveaux.

CHOIX IMMENSE DE NOUVEAUTÉS EXCLUSIVEMENT DES PREMIÈRES FABRIQUES.

Aperçu de quelques Prix :

Bonnets (femmes), depuis.....	» fr. 35 c.
— (enfants, brodés), depuis.....	» 20
Cols (femmes et enfants), depuis.....	» 35
Pantalons (femmes, belle percale), depuis.....	1 45
Camisoles — — depuis.....	1 45
Chemises — — depuis.....	1 45

Chemises de nuit (madapolam extra-fort), depuis.....	3 fr. 95 c.
Jupons à volants (blancs et de couleurs), depuis.....	2 95
Parures (cols et manches), depuis.....	» 65
Entredeux brodés, depuis.....	» 15 le mètre.
Bandes brodées (festons), depuis.....	» 10 —
Corsages blancs et de couleurs (femmes et enfants), depuis.....	1 45

Choix considérable de Corsets.

Corsets pour femmes, coutil 1 ^{re} qualité, depuis.....	1 45
— pour enfants, — depuis.....	1 25

Grand Solde de Rideaux.

Rideaux brochés, brodés et de guipures, depuis.....	» 40 le mètre.
Dessus de lits et d'édredons (haute nouveauté), depuis.....	2 95

Occasion incomparable de Mouchoirs.

Mouchoirs de batiste et de fantaisie, depuis..... » 10 la pièce.

Grand Choix de Broderies de Nancy.

Entredeux, Cols, Parures, Bas de Jupons, Festons, Bandes, Mouchoirs brodés, etc.

Articles pour hommes. — Faux-Cols et Cravates, des genres les plus nouveaux, à des prix incroyables de bon marché.

UN RAYON SPÉCIAL EST ORGANISÉ POUR LA VENTE DU BEAU LINGE CONFECTIONNÉ.

Parler de toutes ces RICHES NOUVEAUTÉS accumulées dans ce déballage, c'est dire que tout a été prévu pour séduire l'acheteur.

NOTA. — Les dames sont invitées à venir se rendre compte par elles-mêmes des AVANTAGES RÉELS qui leurs sont offerts.

ENTRÉE LIBRE. — La durée de la vente est fixée à 10 jours seulement. — ENTRÉE LIBRE.

Saumur, imp. de P. GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.